



**HAL**  
open science

## Les grands traits de l'évolution du français

Yvonne cazal, Bernard Combettes, Walter de Mulder, Christiane Marchello-Nizia, Gabriella Parussa, Sophie Prévost, Tobias Scheer, Philippe Ségéral, Gilles Siouffi, Esme Winter-Froemel

► **To cite this version:**

Yvonne cazal, Bernard Combettes, Walter de Mulder, Christiane Marchello-Nizia, Gabriella Parussa, et al.. Les grands traits de l'évolution du français. Christiane Marchello-Nizia; Bernard Combettes; Sophie Prévost; Tobias Scheer. Grande Grammaire Historique du Français (GGHF), 2, De Gruyter Mouton, pp.1999-2014, 2020, 978-3-11-034553-7. 10.1515/9783110348194-058 . halshs-03095654

**HAL Id: halshs-03095654**

**<https://shs.hal.science/halshs-03095654>**

Submitted on 9 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre 51

### Les grands traits de l'évolution du français

Les chapitres introductifs (Introduction, Partie 1 et Partie 2), ainsi que, dans la suite de l'ouvrage, les introductions aux différentes parties, ont dessiné le cadre général précisant la finalité, les options et les choix qui ont présidé à l'entreprise de la *Grande Grammaire Historique du Français* (GGHF).

En conclusion, le présent chapitre récapitule les acquis de chacune des parties sur les faits d'évolution essentiels qui y sont mis en évidence, afin de construire une vue synthétique des états successifs de la langue française, de ses origines au français contemporain.

#### 51.1 Phonétique historique

L'apparition en latin tardif d'un accent de durée, en lieu et place de l'accent de hauteur du latin classique (§ 76 et suiv.), constitue le point de départ des évolutions qui mènent au français contemporain sur le plan phonétique. Ce changement, limitant la longueur vocalique à la tonique, entraîne la ruine de l'opposition phonologique de quantité du latin classique (§ 78) et l'émergence d'un système vocalique à sept voyelles s'opposant par leur timbre (§§ 79-82). Les diphtongaisons spontanées qui affectent en proto-français les voyelles toniques sont la conséquence de cet allongement sous l'accent (§§ 69.2, 197), qui a plusieurs conséquences.

Cette mutation rend aussi caduc le calcul de l'accent du latin classique. L'accent est simplement, en latin tardif, lexicalisé (§ 84). L'évolution régulière des atones (voir ci-dessous) conduisant ensuite à une oxytonie générale, ce caractère final de l'accent devient la norme dans la langue : les emprunts s'y conformeront (*fragile* > *frêle* mais emprunt *fragile*) (§ 371). L'allongement sous l'accent cessera d'être actif en ancien français, d'où la bascule des diphtongues (voir ci-dessous).

Ensuite, les paramètres qui régissent le cadre syllabique sont en latin tardif l'objet de plusieurs modifications aux conséquences importantes.

Les syllabes « super-lourdes », et  $C\bar{V}C$  tout d'abord, minoritaires mais présentes en latin classique (§ 33), sont désormais proscrites. L'interdiction  $*C\bar{V}C$  ferme la possibilité de l'allongement, et par conséquent de la diphtongaison, en syllabe fermée. Même si l'on constate encore, lors de la première diphtongaison – la diphtongaison romane –, quelques traces de flottement (*tertiu* > *tiers*, § 170 et suiv.), la règle s'impose et les diphtongaisons qui suivent concerneront seulement les toniques en syllabe ouverte (§ 197). Sous sa forme  $*CVCC$ , la même interdiction régit encore la résolution de *dr* en *r* simple ou *rr* géminé (§ 344) ainsi que l'ancrage du yod dégagé à gauche par les dépalatalisations et la métathèse (§ 141 et suiv.).

On pose que la consonne finale de mot en surface,  $C\#$ , est à partir du proto-français, au niveau phonologique, une intervocalique (il n'existe pas de voyelle phonétique à sa droite) et connaît les évolutions qu'implique ce statut. Ce n'est qu'à la fin du 15<sup>e</sup> s. qu'elle deviendra, phonologiquement, une coda.

Les séquences *muta cum liquida* (TR), de statut déjà ambigu en latin classique (§ 335.1-4), connaissent quant à elles une phase de désolidarisation (.TR > T.R) dont l'anaptyxe

(apparition d'une voyelle épenthétique) est la trace phonétique (§ 337 *colubra* > °*colob̄era* > *coluevre* FC(ontemporain) *couleuvre*, *fabrica* > *faverge* FC *forge*). Cela amène notamment la confusion des *muta cum liquida* primaires (*capra* > *chievre* FC *chèvre*) et secondaires (*lep(o)re* > *lievre* FC *lièvre*), qui connaissent le même sort (§ 335). Les séquences T.R redeviennent toutefois assez rapidement solidaires et le demeureront.

Enfin, l'hiatus est proscrié : \*V.V. Attestée depuis le 2<sup>e</sup> s. av. JC, cette interdiction devient générale en latin tardif, amenant la consonnification de e, i, o et u premiers éléments d'hiatus : i/e.V > jV, u/o.V > wV (*folia* > °*fol.ja* > *fueille* FC *feuille*, § 66). Ensuite, après une période où les hiatus nouveaux, qui résultent de la chute de consonnes intervocaliques, demeurent stables, une nouvelle phase de proscription de l'hiatus s'engage à partir de la fin de l'ancien français et se poursuit en moyen français et en français classique (*meur* > *mûr*, *aoust* > FC *août* [ut] ou [u]) – quelques hiatus demeurant toutefois (*préau*, *Noël*, *naïf*). Un des effets les plus importants de cette nouvelle interdiction de l'hiatus est, lorsque l'accent de durée disparaît, au 13<sup>e</sup> s., la consonnification du premier élément haut des diphtongues (basculé des diphtongues, § 199) : *iē* > *jē*, *ue* > *wē*, et plus tard *yi* > *ɥi*.

Parmi les évolutions observables à partir du latin tardif, certaines adviennent en l'absence de tout conditionnement et sont dites pour cette raison non conditionnées (§ 69) : ainsi, pour les voyelles, la monophthongaison de au en ɔ ou l'antériorisation de u en y (suivie de l'apparition de ø, œ) et, pour les consonnes, l'affrication ([c,ɟ] > tʃ, dʒ), la dépalatalisation générale (tʃ > j+ts) ou encore, plus tard, le passage de r à ʁ ou celui de de ʀ à j.

Mais, en dehors de ces cas, les évolutions que l'on constate dépendent de trois (et seulement trois, § 16) conditionnements : syllabique, accentuel et enfin segmental – ceux-ci pouvant s'additionner.

S'agissant des voyelles, le contexte syllabique prévaut sur l'accent (§ 5) : en syllabe fermée, le devenir d'une voyelle donnée est le même, qu'elle soit tonique ou atone (§ 161). Mais en syllabe ouverte, la présence ou l'absence de l'accent est déterminante (voir ci-dessous).

Pour ce qui est des consonnes, leur évolution n'est jamais conditionnée par l'accent. Leur déterminant majeur et fondamental est la position (§ 10) : en position forte {#,C} \_\_, c'est-à-dire initiale et appuyée, les consonnes sont garanties contre la lénition (obstruantes, chap. 19) ou se renforcent (glides, chap. 20). Dans les deux positions faibles, c'est-à-dire intervocalique et coda, elles subissent la lénition, différenciée en fonction de celles-ci et des différents types de consonnes.

Les effets segmentaux, quant à eux, entraînent diverses inflexions des évolutions conditionnées par les deux niveaux syllabique et, pour les voyelles, accentuel : on citera la modification des diphtongues issues des voyelles toniques antérieures qu'amène la présence d'un contexte palatal gauche (effet Bartsch-Mussafia, § 200) ou les palatalisations (voir ci-dessous).

Les évolutions vocaliques, dans le cadre des conditionnements précédemment indiqués, peuvent se résumer comme suit.

En syllabe fermée, le maintien sans changement est de règle – hors changements non conditionnés ou effets segmentaux. Parmi ces derniers, on notera en particulier les effets dus aux glides j et w en coda dont la vocalisation (sauf lorsque yod est suivi d'une consonne palatalisable, c'est-à-dire n ou l, dans ce cas il en résulte une gémée palatale ʎʎ, ɥɥ) amène généralement des diphtongues de coalescence (§ 164 et suiv.), qui seront monophthonguées plus tard comme les diphtongues issues des toniques en syllabe ouverte (voir ci-dessous), ou encore les nasalisation induites par les nasales en coda (§ 166).

En syllabe ouverte, au contraire, le changement est de règle, mais il diffère fondamentalement en fonction de la présence ou de l'absence de l'accent.

Les voyelles toniques (sauf ɔ < au) connaissent une phase de diphtongaison systématique en proto-français : diphtongaisons romane (ɛ > ie, ɔ > uo) puis française (e > ei, o > ou, a > ae), i et u passant probablement à ii et uu (§ 197). Ces diphtongues toniques sont ensuite, en ancien et moyen français, l'objet elles aussi d'une monophthongaison, par fusion ou consonnification du premier élément haut (basculé des diphtongues) (§ 197).

Les voyelles atones sont l'objet d'une centralisation vers une voyelle nouvelle, le schwa (ə) (§§ 225-233). Ceci concerne toutes les voyelles atones en CV – hors l'initiale atone (voir ci-dessous). Cette schwaïsation intervient pour les voyelles non-basses d'abord puis, plus tard, pour la voyelle basse a, dans deux phases successives entre lesquelles se situe un changement concernant l'évolution ultérieure du schwa. Dans la première phase, le ə passe régulièrement à Ø sauf s'il est précédé d'un groupe TR ou d'un groupe CC inconnu du latin. Cette évolution ə > Ø constitue ce qu'on nomme la syncope (ou l'apocope pour la finale), processus central dans l'évolution de la langue et agent principal de la variation selon qu'il est plus ou moins tardif (§§ 92 et suiv.). Au contraire, le ə de la seconde phase se maintient toujours – seule la position en hiatus amène sa chute à partir du moyen français (armātūra > *armeure* FC *armure*) (§ 261). Durant l'ancien français, s'installe graduellement pour ə une alternance avec Ø, alternance libre mais soumise à des contraintes phonotactiques (Ø est interdit après TR et en syllabe fermée), qui subsiste en français contemporain.

A l'initiale atone, la schwaïsation, tardive (ancien français), ne concerne que e (venīre > *venir*) : les autres voyelles, même si leur passage à ə n'est pas inconnu (caballu > *cheval*, mātūru > *meur* FC *mûr*, °conūcula > *quenouille*), conservent en général leur timbre. Cette spécificité de l'initiale parmi les atones en syllabe ouverte demeure sans explication claire (§ 233).

Les évolutions consonantiques, quant à elles, se présentent de la manière suivante. Pour une position donnée (forte ou intervocalique), T seul ou engagé dans un groupe TR connaît un sort identique (par exemple p > v dans capra > *chievre* FC *chèvre* comme dans rīpa > *rive*) (§ 333).

Les groupes créés par la syncope produisent les effets suivants. Les groupes triconsonantiques C<sub>1</sub>C<sub>2</sub>C<sub>3</sub> (§ 67) perdent la consonne médiane (gal(bi)nu > *jalne* FC *jaune*), sauf si C<sub>2</sub>C<sub>3</sub> peuvent se solidariser (rump(e)re > *rompre*) ou si C<sub>2</sub> = s, ts (max(i)mu > *maisme* 'en particulier', grac(i)le > °grajtsle > *graisle* FC *grêle*). Lorsque s n'est pas médian mais initial du groupe CCC, il n'empêche pas la médiane de tomber (aes(ti)māre > *esmer* FC *estimer* emprunté au latin). s+C n'a donc d'effet particulier que s'il est précédé d'une consonne (§ 30).

L'épenthèse d'une occlusive se produit lorsque la syncope crée un groupe C+r,l non éligible en tant que groupe solidaire et inconnu de la langue (m'r cam(e)ra > *chambre*). Elle ne se produit pas lorsque le groupe est connu (ī(n)s(u)la > *isle* FC *île*, cf. exlīgere > *eslire* FC *élire* ; r'r quaer(e)re > *querre* FC *quérrir*, cf. terra > *terre*) (§ 292).

En position forte secondaire, les obstruantes connaissent trois trajectoires différentes en fonction du temps qu'elles ont passé en position intervocalique (syncope plus ou moins tardive) : forte (aucune lénition : cub(i)tu > *coute* FC *coude*), faible (un pas sur la trajectoire de lénition intervocalique, t > d : cub(i)tu > *coude*, cap(i)tellu > *chadel* 'chef (mil.)'), très faible (deux pas sur la trajectoire de lénition intervocalique, t > d > ð menant à l'amuïssement de la consonne : cap(i)tellu > *chael* 'chef (mil.)') (§§ 266-268).

Enfin, un événement majeur pour la langue, qui a eu des répercussions dans divers domaines (phonétique, morphologie, syntaxe), est l'élargissement du domaine qui borne les

divers processus : à partir de la seconde moitié du 12<sup>e</sup> s., le statut phonologique des segments est calculé sans prendre en compte la frontière de mot (sandhi externe) (§§ 312-314, 375). Sauf devant pause, les consonnes finales des mots deviennent donc internes et se comportent en conséquence : coda devant mot à initiale consonantique, intervocalique devant mot à initiale vocalique. La liaison naît ainsi en deux étapes : à partir de la mise en place du sandhi externe, une C# donnée a trois réalisations : devant pause, devant mot à initiale consonantique ou à initiale vocalique. Ensuite, à la fin du 15<sup>e</sup> s., C# devant pause devient coda et tombe (créant l'alternance C-zéro caractéristique de la liaison en français contemporain).

S'agissant des effets segmentaux, le facteur majeur est la palatalité. Plus circonscrite, il existe également une action des voyelles d'arrière u,o qui amène l'amuissement des labiales et vélares adjacentes (pavōne > *paon*, jocāre > *joer* FC *jouer*), ce processus créant de la variation (§§ 316-318).

Outre la transformation d'une consonne vélaire (k,g) ou dentale (n,l) en palatale, les deux événements fondamentaux en contexte palatal sont d'une part l'asymétrie de la palatalisation romane, qui produit une affriquée sifflante ts pour la sourde (centu > *cent*), mais une chuintante dz pour la voisée (gente > *gent*) (§ 109), d'autre part le dégagement d'un yod à gauche qui semble survenir lors de la palatalisation romane de k (k+i,e > j+ts, placēre > *plaisir*) (§ 99). Ils sont tous deux la conséquence non pas de la palatalisation, mais de la dépalatalisation. La dépalatalisation peut être spontanée, c'est-à-dire survenir sans contexte déclencheur (ʃ > j+ts, placēre > °plajʃeire > °plaj.tseire > *plaisir*), ou être motivée par l'intolérance de r pour la palatalité : la mise en contact de r avec une consonne palatale déclenche la dépalatalisation de celle-ci fac(e)re > °fa[c]re > °faj.tre > *faire*). La première est dite « dépalatalisation générale » et la seconde, « dépalatalisation devant r » (§§ 100-104). Toutes deux consistent en l'externalisation de la palatalité sous forme de yod, laissant la consonne d'origine dans son état non-palatal (occlusive simple ou affriquée).

S'agissant des vélares, elles ne connaissent qu'une seule palatalisation durant l'évolution de la langue : k,g > [c,j] devant voyelle antérieure ou yod (§ 106). La palatalisation romane et la palatalisation gallo-romane en sont toutes deux le résultat, la différence étant le fait que les dépalatalisations n'ont plus cours lors de cette dernière.

La palatalisation est suivie de l'affrication (évolution spontanée, sans condition contextuelle) : [c,j] > ʃ,dʒ. Lorsque celle-ci intervient assez tôt (palatalisation romane), ʃ dépalatalise en j+ts (évolution spontanée) (§ 104).

Le résultat de la palatalisation par yod est toujours une géminée (deux positions consonantiques d'origine, autant dans l'aboutissement), par une voyelle, toujours une simple (une seule position consonantique impliquée) (§96).

Enfin, la palatalisation gallo-romane s'applique également à k,g intervocaliques (et non géminées) : frk °breka > *breche* FC *brèche* (§ 105).

## 51.2 Codes de l'écrit : graphies et ponctuation

Si l'écrit constitue depuis toujours la donnée de base de la linguistique historique et de la philologie, le système graphique et la ponctuation ont souffert pendant longtemps d'un désintérêt épistémologique : les grammaires comme les histoires de la langue accordent généralement une place réduite à ces deux composantes du code écrit.

En tant que codes secondaires, répondant à des exigences multiples dans leur relation étroite avec le contexte socio-culturel et communicatif ainsi qu'avec le support matériel de

l'écriture, l'orthographe et la ponctuation ont d'abord été abordées dans une perspective descriptive. Le développement de la linguistique de l'oral, à partir des années 1970, a relégué au second plan la langue écrite qui avait constitué jusque-là l'objet privilégié des études de linguistique historique, mais uniquement en tant que réservoir d'attestations plutôt que comme véritable système. Le débat toujours renouvelé sur la réforme de l'orthographe a remis sur le devant de la scène l'histoire du code écrit. Cependant, une histoire du système graphique du français qui prenne en compte aussi bien la période médiévale que la période prémoderne et moderne restait à faire, d'autant plus que le développement des bases de données et des corpus de français offrait pour la première fois la possibilité de mener des enquêtes approfondies de type quantitatif.

La Partie 4 a fait siens les acquis les plus récents de la linguistique de l'écrit (les conceptions autonomistes et mixtes du code écrit ayant rendu possibles de nouvelles approches des phénomènes graphiques), ainsi que d'une philologie enfin débarrassée de la défiance par rapport aux graphies et aux variantes diatopiques, diaphasiques et diastratiques. Dans le but d'articuler plus finement l'oral à l'écrit, la Partie 4 se fonde aussi sur le concept du « continuum communicatif », qui conduit le linguiste à tenir compte des facteurs multiples pouvant avoir une incidence sur les choix graphiques. Ainsi, des éléments tels que le destinataire de l'écrit, l'ancrage situationnel et actionnel, la distance ou la proximité, au sens large, entre destinataire et destinataire du message, ont été interrogés dans les sondages effectués sur le fonctionnement et l'évolution du code écrit, sans négliger toutefois les déterminations matérielles (induites par le médium) qui jouent aussi un rôle important dans les choix graphiques.

Les enquêtes menées pour étayer les descriptions et les analyses de la Partie 4 se fondent sur des attestations provenant des grands corpus de français, ainsi que sur des dépouillements manuels, notamment dans le cas des manuscrits médiévaux ou des écrits privés non encore informatisés ou édités, dans un souci de constituer un corpus suffisamment hétérogène. Ces données ont fait l'objet d'analyses de type quantitatif et/ou qualitatif.

Les études les plus importantes sur l'orthographe du français, sur lesquelles cette partie s'appuie, ont montré que le seul principe phonographique ne peut pas rendre compte du fonctionnement et de l'évolution du code écrit et qu'il faut retenir aussi les principes sémiographique et strictement graphique : l'écrit n'a jamais été une pure représentation de l'oral.

A partir de ces bases théoriques et de nouvelles données, la Partie 4 retrace donc l'histoire des graphies et de la ponctuation depuis la mise en place du code écrit en proto-français jusqu'à l'époque contemporaine, du manuscrit médiéval à l'écriture électronique. La variation, qui est la cause du désintérêt initial des spécialistes de l'orthographe pour la période médiévale mais aussi parfois d'un enthousiasme inconditionnel pour une écriture phonographique irrémédiablement perdue, a été appréhendée, dans cette partie, comme l'un des facteurs permettant de comprendre le fonctionnement de ce système prénormatif : variation en fonction de l'individu et de son appartenance à une classe sociale, du lieu géographique de production de l'écrit, du support (manuscrit ou imprimé), de la destination de l'écrit (privée, publique, etc.), du genre textuel.

Retracer l'histoire du code écrit du français sur un empan chronologique aussi vaste avec une précision et une granularité constantes aurait été impossible. Ce sont donc les moments cruciaux de cette histoire qui ont été privilégiés, comme la mise en place du code graphique et la fixation de la norme après le débat autour de l'orthographe, ainsi que les tentatives de réforme les plus importantes. Dans les chapitres consacrés à la graphématique, une série d'éclairages ont été réalisés sur les éléments les plus significatifs du code gra-

phique, retenus pour une analyse plus fine dès lors qu'ils permettent de mettre en lumière les diverses fonctions qu'assument les graphèmes et les signes de ponctuation ainsi que le fonctionnement du système. Certains de ces phénomènes, étudiés dans une perspective diachronique, entrent en résonance avec les problématiques actuelles au sujet de l'orthographe, comme la question des lettres étymologiques ou des consonnes doubles, l'usage des accents et des signes de ponctuation, etc. De même, en écho aux analyses du chapitre 24, la relation entre phonie et graphie a été interrogée pour quelques-uns des graphèmes les plus problématiques du français écrit (la lettre 'e', par exemple) ou pour des phénomènes évolutifs majeurs dans l'histoire du français tels que la production et la réduction des diphtongues qui a pour conséquence la création de digraphes ou bien la dénasalisation partielle, toujours présents en français contemporain.

### 51.3 Morphologie et morphosyntaxe

L'introduction à la Morphologie a dessiné un cadre général qui permet de caractériser les idiomes les uns par rapport aux autres, au sein d'une typologie générale. Dans les lignes qui suivent, on synthétisera les faits d'évolution qui ont été mis en évidence dans les chapitres de la Partie 5, et qui permettent de comparer avec le français contemporain la langue française à ses origines, en prenant en compte le latin qui l'a précédée.

Le système morphologique du français se caractérise par deux traits qui sont restés constants du latin au français actuel. D'une part, le système morphologique du français, comme celui du latin, a toujours comporté des mots variables et des mots invariables ; cette distinction oppose deux grandes classes de mots : d'un côté les noms, les verbes, les adjectifs, les participes passés, les déterminants et la plupart des pronoms, de l'autre les adverbes, les conjonctions de subordination, les particules et les préverbes séparables (disparus au 17<sup>e</sup> s.), les coordonnants et les mots-réponses.

D'autre part, plusieurs des paradigmes morphologiques du français reposaient dès l'origine sur une opposition entre formes atones (non autonomes, et élidables dans certains contextes), et formes toniques (autonomes, et pouvant être utilisées seules, en réponse à une question par exemple). Cette distinction s'est conservée à travers les siècles pour les pronoms personnels, et on distingue ainsi, dans les paradigmes pronominaux, des formes atones (*me, le, leur*) et des formes toniques (*moi, lui, eux / elles*), dont la syntaxe est différente.

Certains aspects de la morphologie du français permettent en revanche d'opposer d'emblée le français naissant au latin classique : le stock des catégories grammaticales a significativement bougé durant le latin tardif et le roman, de nouvelles catégories grammaticales sont apparues, et d'autres ont disparu. On peut distinguer cinq types de changement différents : la disparition, la création ponctuelle, la modification formelle consécutive, la création de nouvelles catégories, et la généralisation d'une distinction fondamentale.

On voit disparaître dès le roman des catégories grammaticales qui étaient déjà d'un usage réduit en latin, le supin en particulier. Apparaissent en revanche deux catégories nouvelles qui perdurent sept siècles environ, du très ancien français au français préclassique : les particules verbales et les préverbes séparables. Par ailleurs, des changements de forme affectent certaines catégories verbales, concernant des paradigmes modaux ou temporels : certains temps du passé deviennent analytiques, avec un usage amplifié des auxiliaires, déjà

présents en latin mais dont l'emploi connaît, sans doute dès le roman, un développement tel qu'ils sont assez rapidement grammaticalisés.

Mais surtout, deux innovations capitales sont à souligner, qui instaurent une grande différence entre le latin et le français : la création et le développement de deux catégories, celle des articles et celle des pronoms personnels. Ce sont les catégories qui, lorsque se seront constitués les groupes nominal et verbal (avec un accent de groupe de mots), porteront en début du groupe syntaxique les marqueurs de cas, de genre ou de nombre pour les formes nominales, ou bien de temps, de mode et de personne pour les formes verbales.

La catégorie la plus nouvelle est celle de l'article, qui n'existait pas en latin, mais est attesté à plein usage et dans son paradigme complet dès les plus anciens textes du 9<sup>e</sup> s. Cette innovation date de l'époque romane, puisqu'elle est attestée dans toutes les langues romanes. Et au sein des articles, la plus originale va être, quelques siècles plus tard, au 14<sup>e</sup> s., la création, plus tardive donc, de l'article partitif, qui, lui, ne se rencontre que dans peu de langues, et que toutes les langues romanes ne possèdent pas.

Le pronom personnel existait en latin pour les personnes de l'énonciation, mais il connaît tout au long de la période romane puis en français de nombreuses innovations, dont certaines sont capitales. La première, essentielle, concerne le fait que désormais le pronom personnel offre un paradigme complet comportant les 6 personnes grammaticales, alors que le latin n'avait de pronom personnel proprement dit que pour les 4 personnes de l'énonciation. Le pronom est donc désormais non plus « un nom propre des locuteurs », mais il devient un représentant, qui parfois tendra à être utilisé comme un simple support de marques (« *il* impersonnel »). Et la création du pronom sujet animé humain *on*, qui s'esquisse dès le 9<sup>e</sup> s., dans le plus ancien texte français conservé (*Serments de Strasbourg* : *om*), va aboutir aux 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> s. à l'enrichissement du paradigme des pronoms personnels : dans certains de ses emplois, *on* est devenu un quasi synonyme de *nous*.

Liée sans doute aux deux innovations précédentes – en était-ce la conséquence ? – une troisième innovation a abouti à réorganiser l'ensemble de la morphologie nominale : il s'agit de la généralisation de la distinction entre pronoms et déterminants. Cette distinction n'était pas morphologique en latin, mais syntaxique, les formes étant bivalentes. En français, progressivement, cette distinction se morphologise complètement : durant la période médiévale, les formes bivalentes cèdent progressivement la place à des paires de formes ayant chacune sa catégorie propre, déterminant ou pronom. On voit cette transformation se produire d'abord pour les possessifs avec l'existence attestée dès le 9<sup>e</sup> s. d'une forme tonique et d'une forme atone toujours déterminant (*mon*, opposé à *meon* : *Serments de Strasbourg*, *son fradre* vs. *cist meon fradre*), puis pour les démonstratifs avec la création dès le 12<sup>e</sup> s. de la forme de déterminant *ce* atone. Par la suite, cette opposition binaire va se retrouver analogiquement dans les indéfinis, les interrogatifs et les exclamatifs. Et c'est dans de telles restructurations morphologiques s'étendant sur des siècles (de l'époque romane au français du 19<sup>e</sup> s. pour les possessifs, au terme d'une évolution en 13 étapes) que le processus d'analogie révèle toute son importance.

Une autre transformation capitale s'était produite entre le latin et le français préclassique : l'abandon de la déclinaison pour les noms et les adjectifs (mais non pour les pronoms personnels ou relatifs, qui ont conservé la morphologisation des fonctions). Se réduit ainsi drastiquement le nombre de formes pour les noms, qui ne distinguent plus par la morphologie que la catégorie du nombre. Ainsi dès les 14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> s., avec la disparition totale des déclinaisons nominales, la fonction pour les noms et les adjectifs est marquée par la position, et non plus par une désinence.



Pour la catégorie du verbe enfin, une autre innovation importante s'est produite dès l'époque pré-romane : le développement des auxiliaires ; le latin connaissait l'usage d'auxiliaire de *esse* ; mais cette catégorie de verbes auxiliaisés s'est développée de manière exponentielle en français, à travers une série de grammaticalisations, la plus notable étant peut-être l'emploi de *aller* comme auxiliaire d'un futur périphrastique (*elle va aller te voir*) ; en outre, un nombre non négligeable de verbes ont développé des emplois d'auxiliaires modaux, tels *devoir*, *pouvoir*, *savoir*...

En morphologie, l'ancien français, et surtout le moyen français, apparaissent donc comme des périodes de réorganisation et de simplification massives par rapport au latin, avant que le 19<sup>e</sup> s. ne consolide, à travers l'enseignement en particulier, certaines évolutions qui ont donné forme au français contemporain.

## 51.4 Syntaxe

Le trait essentiel que révèle l'analyse menée pour les douze siècles d'existence du français sur les textes de notre corpus est celui de la progression, étape par étape, d'une réorganisation positionnelle de plus en plus stricte des éléments du groupe nominal d'abord, puis de ceux du groupe verbal (auxiliaire, verbe, pronoms clitiques). En effet, si dès le roman les pronoms personnels régimes, rapidement cliticisés, s'antéposent immédiatement au verbe conjugué, plus tardivement ce sera au tour du participe passé de suivre immédiatement l'auxiliaire (16<sup>e</sup>-17<sup>e</sup> s.).

Les constituants du groupe nominal ont connu en français une évolution constante du 9<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> s. A l'origine, en latin, ils jouissaient d'une quasi autonomie grâce à la déclinaison, c'est-à-dire grâce à un marquage morphologique (genre, nombre) et syntaxique (cas) riche et distinctif. Les déclinaisons s'étant infiniment réduites jusqu'à disparaître en moyen français (sauf pour les pronoms personnels et relatifs), l'autonomie des éléments des groupes nominal et verbal s'en est trouvée réduite d'autant (même si ce n'est pas le seul facteur explicatif).

La réorganisation des termes de l'énoncé déclaratif va de fait être initiée par un premier événement, la fixation de l'objet direct nominal, qui en très ancien français pouvait précéder ou suivre le verbe conjugué. Par étapes, entre le 9<sup>e</sup> s. et le milieu (en prose) ou la fin du 12<sup>e</sup> s. (en vers) – soit très tôt –, l'objet nominal se postpose de plus en plus fréquemment au verbe conjugué, acquérant sa syntaxe moderne dès la fin du 13<sup>e</sup> s. Sa position devenant de plus en plus contrainte, le nom en fonction d'objet direct est devenu contigu au verbe : peu de termes peuvent séparer le verbe et son objet.

Dans un second temps se réalise une réorganisation linéaire des éléments propositionnels qui a comme conséquence une hiérarchisation progressive des constituants de l'énoncé, à travers des modifications de leur syntaxe. En premier lieu, le sujet, dont l'expression était optionnelle en très ancien français (environ 40%), encore en ancien français (entre 50% et 75%) et en moyen français (entre 75% et 80%), devient quasi obligatoire vers le milieu du 16<sup>e</sup> s. (et même, à quelques exceptions près, dès la fin du 12<sup>e</sup> s. en subordonnée), atteignant alors son taux d'expression moderne (entre 90% et 95%). Cette transformation va de pair avec un très grand développement de l'emploi des pronoms sujets anaphoriques (premier tiers du 13<sup>e</sup> s. en prose). L'évolution de la position du sujet est en revanche bien moins linéaire que celle de son expression, au moins pour les sujets nominaux (les pronoms personnels sujets étant très tôt majoritairement antéposés au verbe, en particulier en sub-

ordonnée), et la postposition du sujet nominal en subordonnée se développe même dans de nouveaux contextes à partir de la fin du 18<sup>e</sup> s. Si l'ordre sujet-verbe est largement prédominant en français moderne, la postposition du sujet nominal n'en demeure pas moins bien vivante et diversifiée (*Suivait une liste de tous les cas où, ... Le trait essentiel que révèle l'analyse menée pour les douze siècles...*).

Quant à l'attribut, dont la syntaxe est souvent comparée à celle de l'objet direct, l'étude de corpus révèle ses spécificités. Tout d'abord, tout au long de la période où l'expression du sujet n'était pas majoritaire, deux particularités se font jour : d'une part le sujet était alors bien plus souvent exprimé dans les propositions attributives que dans les autres types propositionnels ; d'autre part, du Moyen Age au français moderne, l'antéposition de l'attribut au verbe copule est restée possible, spécialement avec certains termes brefs (*rare*, ou *tel*). C'est l'un des rares cas où se conserve l'ordre des constituants en « Attribut + Verbe + Sujet ».

Le verbe peut, quant à lui, occuper toutes les positions dans la proposition. L'analyse du corpus montre toutefois des constantes. Tout d'abord, sa position la plus fréquente tout au long des siècles, en tout type de texte et sans beaucoup de variations, est la seconde position dans la succession des constituants propositionnels (« V2 »), mais sans jamais dépasser pourtant un taux de 75%. Toutes les autres positions sont possibles jusqu'à l'époque moderne, la seule position qui régresse étant la position finale dans la proposition : jusqu'au 16<sup>e</sup> s. elle se situait autour de 20%, mais par la suite elle n'a plus guère dépassé 10%, jusqu'à ne plus représenter qu'un pourcentage généralement bien inférieur en français moderne.

Le français a connu une spécialisation progressive de l'ordre de ses constituants majeurs de la proposition (Sujet, Verbe, Objet / Attribut) : alors que l'ancien français permettait toutes les combinaisons possibles, celles-ci se sont peu à peu réduites au profit de Sujet-Verbe-Objet / Attribut, en relation avec la fixation croissante, d'une part du sujet devant le verbe, d'autre part de l'objet et de l'attribut derrière le verbe. Cette linéarisation est majoritaire dès le début du 11<sup>e</sup> s., et ne fera qu'accroître sa prévalence au fil des siècles. Il faut cependant noter que la plupart des autres linéarisations n'ont pas totalement disparu, mais elles sont désormais fort contraintes, et réservées à des contextes spécifiques.

L'évolution de l'unité constituée de plusieurs propositions entretenant des relations de dépendance syntaxique, habituellement identifiée comme « phrase complexe », se déroule en plusieurs étapes. Dès l'ancien français se manifeste un mouvement qui semble aller à l'encontre du mouvement de syntactisation, avec une nette tendance à l'« autonomisation » des subordonnées circonstancielles. Si, d'un côté, les cas de tmèse dus à l'origine corrélatrice de certaines locutions comme *avant que* ou *por ce que* sont l'indice du degré d'intégration de la subordonnée, d'un autre côté, le fonctionnement des propositions circonstancielles placées en tête d'énoncé apparaît comme relativement proche de celui d'unités indépendantes, dans une situation qui s'apparente souvent à la parataxe. Durant une longue période, c'est la dimension discursive qui prend le pas sur les relations syntaxiques entre les propositions ; le développement, à partir du moyen français, des marqueurs de subordination, dont le rôle n'est pas tant de marquer la dépendance syntaxique que de signaler la succession des propositions, ne va pas de pair avec la formation d'une unité fortement structurée dotée d'un fonctionnement spécifique, intermédiaire entre la proposition et la séquence textuelle.

Dans ce long mouvement vers la structuration hypotaxique, deux moments apparaissent comme privilégiés : d'une part, la transition de l'ancien français au moyen français avec le développement des marqueurs de subordination et, conjointement, la disparition progressive

d'un certain nombre de tours sans mots subordonnants, et d'autre part la fin de la période classique, qui voit le remplacement progressif du système périodique par celui de la phrase complexe. Il faut remarquer que la période contemporaine, avec le phénomène des « ajouts après le point », se caractérise par une tendance à briser le cadre de la phrase complexe et à redonner une plus grande autonomie à certaines propositions subordonnées. Dans un mouvement cyclique, cette décondensation de l'énoncé rappelle ainsi, toutes proportions gardées, les propositions initiales en ajout de la prose narrative de l'ancien français.

### 51.5 Sémantique grammaticale

La sémantique grammaticale, à laquelle est consacrée la Partie 7 de la GGHF, est un domaine très rarement abordé de façon systématique dans les grammaires historiques traditionnelles. Malgré la grande diversité de thèmes traités dans les différents chapitres de cette partie, plusieurs d'entre eux partent de l'idée selon laquelle l'évolution sémantique sous-jacente aux processus de grammaticalisation peut dans la grande majorité des cas être conçue comme une conventionnalisation d'interprétations initialement développées dans des contextes particuliers, impliquant souvent un processus d'abstraction ou de schématisation (voir, entre autres, la théorie des inférences invitées de Traugott et Dasher 2002, présentée en 39.1, et, pour des idées comparables, Heine 2002 et Marchello-Nizia 2006a : 258).

Ce type d'évolution sémantique est certainement sous-jacent à la grande majorité des processus de grammaticalisation « classiques », où une expression lexicale est transformée en une forme grammaticale. Le sous-chapitre sur l'évolution des prépositions comporte plusieurs illustrations de ce type de processus. La préposition *chez*, par exemple, provient du latin *casa* 'maison', mais, au fil des siècles, son sens a subi une généralisation (ou schématisation) qui a permis à cette préposition de se combiner avec un plus grand nombre de types de noms qu'auparavant. Un autre exemple d'une telle évolution, souvent cité depuis Meillet (1912), est celui de la négation de proposition, qui pouvait en ancien français encore être exprimée par les formes *ne* ou *non* seules, mais qui a été exprimée par la suite par des formes bipartites (comme *ne ... pas*), évolution connue sous l'appellation « cycle de Jespersen ». Cette évolution est décrite en détail dans la première partie du chapitre 41, mais il est aussi montré par la suite dans ce même chapitre que l'évolution d'autres mots négatifs français (ou mots-N : *jamais*, *nulle part*, *rien*, *personne*, etc.) ne s'est pas déroulée selon le même modèle, de sorte que la grammaticalisation n'a pas non plus mené à la construction d'un paradigme tout à fait homogène de marqueurs de négation et qu'il vaut mieux concevoir ces termes comme appartenant à une « famille de constructions ».

Si les différents chapitres comportent des exemples d'évolutions sémantiques illustrant le modèle des inférences invitées présenté ci-dessus dans le premier paragraphe, ils convoquent également des théories plus récentes, par exemple lorsqu'ils confirment l'hypothèse, également avancée dans les études récentes sur la constructionnalisation, selon laquelle le processus de grammaticalisation ne porte pas sur une expression ou lexie isolée, mais sur toute la construction dans laquelle celle-ci s'inscrit. Ainsi, le chapitre sur l'évolution des marqueurs de temps, mode et aspect montre que l'émergence du futur périphrastique ne se réduit pas au changement de sens du seul verbe *aller*, d'un verbe de mouvement en un verbe à sens temporel : c'est toute la construction dans laquelle le verbe *aller* est suivi d'un infinitif qui exprime le nouveau sens futur (38.2.1). La grammaticalisation peut donc souvent

aussi s'analyser comme une constructionnalisation, comme l'illustre également l'émergence du groupe nominal comme un patron qui comporte une place pour les déterminants, ce qui contribue à comprendre pourquoi les possessifs atones ont pu fonctionner, en ancien français, comme des déterminants (39.1.3).

Tous les sens grammaticaux dont l'évolution est décrite dans cette partie ne se développent cependant pas à partir du sens de termes lexicaux ; dans certains cas, les termes à l'origine des processus de grammaticalisation sont déjà des expressions ou formes grammaticales. Tel est le cas, par exemple, d'une série de prépositions, dont les membres prototypiques sont *à*, *de* et *en*, qui constituent en français contemporain une sous-classe de prépositions fonctionnelles (40.1.2.5). Les évolutions sémantiques sous-jacentes impliquent toujours une généralisation et une conventionnalisation à partir d'interprétations originellement contextuelles, comme l'illustre, par exemple, l'émergence de l'article défini : au moment où il apparaît, l'ensemble des contextes d'emploi de la forme s'élargit, des contextes de définitude pragmatique aux contextes de définitude sémantique, ce qui suppose que le sens se généralise (39.1.1.2). La généralisation sémantique est, de toute évidence, de nature à chaque fois différente selon les expressions analysées. Dans le cas du futur et du conditionnel, par exemple, la généralisation consiste en une perte progressive du sens de prédestination que pouvait encore exprimer la périphrase « infinitif + *habere* » en latin tardif (38.1.3).

D'autres évolutions sémantiques, dont le point de départ est déjà constitué par une expression grammaticale, se laissent moins bien, voire pas du tout, concevoir selon le schéma présenté dans le premier paragraphe, entre autres parce qu'elles n'impliquent pas de généralisation du sens exprimé. L'emploi du passé simple, par exemple, s'est progressivement réduit à certains contextes (38.1.2.1), et si le sens du déterminant démonstratif en ancien français peut se définir en termes de sphères personnelles, celui de ses emplois après l'ancien français s'analyse en des termes spatiaux (39.1.2). Certaines expressions présentent ainsi des évolutions particulières, comme les indéfinis *quelque* et *certain*, dont l'évolution a donné lieu à des disparités d'emplois selon qu'ils sont employés au singulier ou au pluriel (39.3.2, 39.3.3).

La tendance à la généralisation du sens se voit contredite par le phénomène de persistance (Hopper 1991), c'est-à-dire par le fait que le sens de départ continue à déterminer en partie le nouveau sens de l'expression : tel est le cas de relateurs comme *cependant* et de marqueurs comme *de ce fait* ou *du coup* (40.2.4), mais probablement aussi du passé composé, qui n'est pas toujours un véritable équivalent de l'ancien passé simple (38.1.1.2.d.). Il s'ensuit que toutes les expressions ne parcourent pas jusqu'au bout le schéma de l'évolution sémantique sous-jacente à la grammaticalisation esquissé dans le premier paragraphe (ou ne l'ont pas encore fait en français contemporain). Certains termes ou expressions, comme les coordonnants (40.3), manifestent même une grande stabilité à travers le temps. Il n'empêche qu'ils subissent, eux aussi, des infléchissements, de sorte qu'on peut dire que la grammaire est constamment en émergence ou « sous construction ». Les discussions sur les démonstratifs (39.1.2.2), sur la forme tonique du possessif (39.1.3.3, 39.2.3) ou sur le remplacement de *moult* par *beaucoup* et *très* (39.3.4), confirment au demeurant que l'évolution peut aussi concerner les catégories de base de la grammaire, et donc également l'organisation des paradigmes grammaticaux (voir Marchello-Nizia 2006a : 178-179, 251 sur les « macrogrammaticalisations »). La Partie 7 de la GGHF montre ainsi clairement que l'émergence et l'évolution de sens grammaticaux sont un phénomène diversifié et multidimensionnel dont l'analyse s'impose si l'on veut comprendre correctement l'emploi des formes et expressions grammaticales et plus largement l'organisation même de la grammaire.

## 51.6 Énonciation et textualité, pragmatique

Dans la diachronie du français, le domaine de la textualité est caractérisé par une évolution de la cohérence et, par voie de conséquence, des systèmes de marquage des diverses relations discursives concernées. Ces changements sont étroitement liés aux modifications d'ordre sociolinguistique qui affectent la typologie textuelle.

Avant le 14<sup>e</sup> s., l'usage du français écrit est essentiellement de nature littéraire. Le système narratif – plus ou moins influencé par l'oral –, caractéristique des premiers textes en vers, mais aussi des plus anciens textes en prose, présente une cohérence qui peut être définie comme une cohérence à courte distance, les enchaînements s'opérant d'une proposition sur l'autre.

A partir du 14<sup>e</sup> s., ce système narratif n'est plus prédominant, même s'il reste très bien représenté. Le phénomène décisif est l'extension de l'usage du français dans l'écrit, lorsque, à partir de cette période, des types de textes écrits jusqu'alors en latin sont progressivement rédigés en français. Le français n'est plus limité aux usages « littéraires » (fiction narrative, poésie,...), mais s'étend aux textes informatifs et argumentatifs (œuvres scientifiques, philosophiques, politiques,...). Avec le moyen français, les paliers de traitement (qu'il s'agisse de la gestion des expressions référentielles, de l'opposition des plans, du jeu des connecteurs et, plus largement, du fonctionnement des mots du discours) correspondent à des portions de texte beaucoup plus amples, qui dépassent le cadre d'une séquence de deux propositions. C'est en fait à un double mouvement que l'on assiste : cet élargissement du domaine d'application de la cohérence s'accompagne d'un « regard » vers l'aval du texte : les faits d'anticipation, d'annonce, de portée vers le contexte de droite, vont être de plus en plus nombreux.

En français préclassique et classique, la tendance à l'extension des paliers de traitement entre en conflit, sur le long terme, avec la tendance en quelque sorte inverse, que l'on voit nettement apparaître alors, et qui consiste à marquer nettement la clôture d'un énoncé, ce qui correspond à la « phrase » moderne. La gestion de la cohérence de type discursif – le « discours continu » –, plus ou moins contrôlée dans l'écriture périodique, va résister durant toute la période classique, mais la « phrase » finira par l'emporter avec, toutefois, un certain nombre d'exceptions. L'intégration des constructions détachées dans le cadre phrastique est ainsi loin d'être généralisée, même en français contemporain, alors qu'un phénomène comme la concordance des temps semble mieux se plier au cadre de la phrase. Les relations avec l'évolution du système syntaxique sont ici évidentes, en particulier dans le domaine de la structure informationnelle, les changements qui affectent les schémas de phrase (développement de la zone initiale de l'énoncé, statut différent de SVX, de la post-position du sujet, par exemple) allant de pair avec ceux qui concernent les types de progressions thématiques, eux-mêmes liés aux modifications de la typologie textuelle.

Le mouvement général est donc celui d'une alternance entre les moments de contraintes que sont l'ancien français et le français moderne et les moments de relative souplesse, avec le discours continu du moyen français et du français préclassique et classique. Et on peut d'ailleurs voir dans une pratique qui se développe actuellement en français contemporain, l'« ajout » après le point, une tentative pour échapper aux limites du cadre phrastique.

L'importance du domaine discursif dans le processus de grammaticalisation a souvent été soulignée, en particulier lorsqu'il s'agit de l'évolution de valeurs référentielles vers des valeurs d'ordre énonciatif ou pragmatique. D'une façon naturelle, les mots du discours se trouvent ici concernés. Il faut remarquer que le français n'a guère continué le latin sur ce

point ; si l'on met à part quelques mots de liaison comme *et* ou *ni*, ou un introducteur de topique comme *quant à*, les diverses sous-familles de liaisons discursives sont constituées de formes nouvelles qui sont le résultat d'un processus de grammaticalisation, qu'il s'agisse des modalisateurs (*en vérité, de toutes façons,...*), des connecteurs (*pourtant, en revanche,...*), des organisateurs textuels (*d'autre part, par ailleurs,...*) ou encore des marqueurs de topicalisation (*en ce qui concerne, pour ce qui regarde,...*).

Dans une perspective plus large, si l'on examine non plus la formation des expressions mais l'évolution des structures syntaxiques, les faits de discursivité sont impliqués, par définition en quelque sorte, dans deux processus qui mettent en jeu l'interface syntaxe / discours. Dans le cas de la syntactisation, certaines stratégies discursives se trouvent fixées dans des schémas syntaxiques sous l'effet d'une routinisation, des enchaînements d'unités textuelles – dans des contextes particuliers – donnant ainsi naissance à des structures syntaxiques régies par des relations de dépendance. Cette fixation de régularités discursives sous la forme de constituants dépendants concerne pour une grande part la problématique de la « phrase complexe » ; dans ce type de figement syntaxique, le contenu de la proposition initiale est plus étroitement lié à la prédication principale, ce qui conduit peu à peu à une structuration de la « phrase complexe » dotée des propriétés qui relèvent des dépendances et des hiérarchisations syntaxiques des constituants. On évoquera ici le cas des subordinées circonstancielles initiales à valeur de cadre, qui se trouvent progressivement intégrées comme les autres circonstancielles, ou encore celui des structures topicalisées dont le fonctionnement se modèle sur celui d'autres constituants mieux intégrés. Des éléments dotés d'un statut proche de la parataxe vont ainsi entrer dans le jeu des relations de dépendance de l'énoncé complexe.

Dans un mouvement inverse, qu'il convient de rapprocher de la pragmatification, des constituants qui sont à l'origine syntaxiquement bien intégrés acquièrent, sous l'influence de facteurs d'ordre discursif, des valeurs pragmatiques qui s'accompagnent d'une plus grande autonomie. C'est le cas, par exemple, des constructions détachées telles que les appositions adjectivales ou participiales, ainsi que celui des subordinées introduites par *puisque, alors que, ou d'autant que*, qui, évoluant du niveau référentiel au niveau discursif, traduisent alors des relations d'ordre logique et énonciatif. Dans la diachronie longue, ces deux mouvements peuvent se succéder : si les constructions détachées prennent naissance dans un mouvement d'autonomisation progressive au cours du moyen français, elles sont l'objet d'une syntactisation au début de la période du français moderne, dans le cadre de la formation de l'unité « phrase ».

Les changements dans le domaine du discours peuvent être replacés dans le cadre adopté pour la délimitation chronologique des périodes de l'histoire du français. Si les faits de discursivité ne semblent pas être concernés par la distinction établie entre le très ancien français et l'ancien français – essentiellement en raison du trop petit nombre de textes représentant la période la plus ancienne –, ils sont en revanche particulièrement pertinents lorsqu'il s'agit de reconnaître la spécificité du moyen français.

A partir du 14<sup>e</sup> s., en effet, se manifestent des changements qui traduisent une coupure relativement nette avec la période précédente : modification de la conception du dynamisme communicatif, avec, en particulier, une place importante accordée aux prédications secondes, et l'enrichissement de la zone préverbale ; systématisation des structures de topicalisation, avec, conjointement, la création de marqueurs introducteurs de topique ; élaboration de familles de connecteurs et d'organisateur textuels ; émergence du second plan comme portion de texte autonome, de plus en plus indépendante des passages de premier plan.

La période du français préclassique trouve davantage sa spécificité dans le champ de la syntaxe et du lexique que dans celui de la textualité, où se poursuivent les changements entamés dans la période précédente. Il faut néanmoins évoquer la mise en place d'une configuration textuelle telle que celle de la subordination « inverse » ou encore la stabilisation de l'opposition imparfait / passé simple dans le marquage des plans.

La période classique en revanche se caractérise par l'évolution du discours continu et de la période, mouvement qui aura comme résultat la mise en place de la « phrase », selon une évolution très lente, qui ne sera totalement achevée que dans le courant du 19<sup>e</sup> s., et qui se traduira alors par la généralisation des tours cataphoriques ou par l'intégration des constructions détachées dans la structure phrastique, par exemple.

La période contemporaine voit, quant à elle, une nouvelle structuration des séquences discursives avec la mise en système des ajouts après le point et, dans le domaine du discours rapporté, avec le développement du discours direct libre dans le texte littéraire.

En ce qui concerne les « mots du discours », la formation d'expressions nouvelles apparaît comme continue ; le moyen français occupe sans doute une place particulière, dans la mesure où c'est alors que s'amorce ce mouvement de création, mais il est difficile, dans les périodes qui suivent, de délimiter des moments où les innovations seraient quantitativement plus importantes. On peut simplement constater que ces catégories de marqueurs discursifs sont assez facilement soumises à des effets de mode, ce qui entraîne un constant renouvellement.

## 51.7 Lexique et sémantique lexicale

Les chapitres dédiés à l'analyse du lexique et de la sémantique lexicale offrent une vue globale de la constitution du lexique français. Il en ressort que celui-ci s'est constamment renouvelé, mais qu'on peut distinguer dans l'histoire du français, approximativement, deux périodes : pendant la première, qui concerne surtout l'ancien français, le lexique français est assez conservateur, les changements se situant dans la continuité du latin tardif et du roman, de sorte que le français reste relativement proche des autres langues romanes ; pendant la deuxième période, en revanche, qui s'étend de la fin du Moyen Age jusqu'aux temps modernes, le lexique français devient beaucoup plus novateur, bien davantage que celui de la plupart des autres langues romanes (chap. 46, 47, 48). Les fortes poussées rénovatrices qui le caractérisent se poursuivent par ailleurs jusqu'à aujourd'hui, par exemple dans le langage des réseaux sociaux (48.1.4).

Ces observations sont étayées par des comparaisons approfondies de l'évolution du lexique français avec celle des lexiques d'autres langues romanes, comparaisons qui ont été favorisées par un renouvellement méthodologique : d'un côté, les études sur l'étymologie se servent de nos jours non seulement des méthodes traditionnelles qui s'appuient sur la philologie latine, mais aussi de la reconstruction comparative (46.3.1.1) ; de l'autre, les études sur la constitution historique du lexique ont été enrichies d'une perspective typologique plus large (chap. 47). De plus, la « redécouverte » des approches onomasiologiques, mises en relation avec la sémantique cognitive (chap. 45, 47, 49 et 50), a permis de réinterpréter les tendances évolutives du lexique sous de nouveaux angles théoriques et de mieux comprendre la nature dynamique du langage (p. ex. 47.3, 47.5). En même temps, les analyses illustrent à quel point le français a été en contact avec les autres langues romanes, mais aussi

avec d'autres langues étrangères et surtout avec l'anglais (chap. 46, 47, 48, 50). Les contacts se sont d'ailleurs déroulés dans les deux directions, le français ayant également exercé une influence sur ces autres langues, et spécialement l'anglais (50.3.6), un aspect qui mériterait sans doute d'être développé davantage.

Il ressort des analyses lexicologiques que l'étude du renouvellement lexical gagne à combiner au moins trois dimensions de l'innovation lexicale : (i) les procédés morphologiques de création lexicale (chap. 48, mais aussi 46, 47 et 50), (ii) les relations cognitives-associatives entre les concepts source et cible concernés ainsi que les mécanismes de changement sémantique (chap. 45, mais aussi 47, 49 et 50), et (iii) la dimension « stratificationnelle », qui concerne les origines des innovations : ces dernières remontent-elles à des origines « internes », comme c'est le cas pour les changements ressortissant au fonds « autochtone » de la langue transmise de génération en génération (latin tardif, roman, français), ou ont-elles des origines « externes », comme lorsqu'il s'agit d'emprunts à d'autres langues ou variétés de langues (chap. 46 et 50, mais aussi 48) ? En même temps, les analyses portent une attention plus grande à des aspects moins exploités de cette évolution jusqu'à présent, comme par exemple le facteur « ludique » (47.5.6, 48.1.4, 50.1.3), la disparition de sens et d'éléments lexicaux (46.4, 47.5.2), la réinterprétation de ceux-ci (p. ex. [*coq / poule*] d'*Inde* a été réanalysé comme un nom *dinde*, voir 47.5.2) et leur réutilisation dans de nouveaux usages (p. ex. *super* qui de préfixe est devenu adjectif, voir 48.2.2.2.b.iii.), phénomène plus connu de nos jours sous l'appellation d'*exaptation*. Tout comme la comparaison systématique avec d'autres langues romanes, les études du renouvellement lexical sont fondées sur une combinaison de méthodes plus traditionnelles avec des approches plus récentes, telles que l'étude des patrons morphologiques (chap. 48), ou l'usage de grilles d'analyse combinant les plans formel (ou morphologique), sémantique et stratificationnel (chap. 47 et 50) déjà mentionnés ci-dessus. Les études des changements sémantiques lexicaux ont profité de l'application des notions et hypothèses de la sémantique cognitive, développée entre autres dans les travaux de Peter Koch et d'Andreas Blank, et des approches basées sur l'usage (*usage-based approaches*) : les analyses montrent par exemple qu'une importance centrale revient aux scénarios conceptuels (*frames*), notion qui permet de mieux intégrer et conceptualiser le rôle essentiel des connaissances encyclopédiques dans l'innovation et le changement lexical (chap. 45, 47, 49, 50.2.3).

Une conclusion importante qui émerge des analyses est que les mécanismes de changement lexical présentent des éléments communs ou des analogies avec les mécanismes de changement grammatical. Ainsi les « scénarios conceptuels » (*frames*) (chap. 45) jouent également un rôle primordial dans les changements concernant la valence verbale et dans l'émergence ou la transformation de constructions (chap. 49). De même, les patrons morphologiques, qui sont employés dans les analyses des procédés morphologiques de création lexicale (chap. 48), peuvent s'intégrer dans la *construction morphology* (Booij), et les emprunts ne se limitent pas à des emprunts de mots : il y a aussi des emprunts de lexies et d'expressions plus ou moins figées plus longues, des emprunts de patrons et des emprunts grammaticaux (50.2.2). Or on remarque, à propos de ces derniers, qu'ils ne sont pas directement empruntés tels quels : il s'agit plutôt d'abstractions élaborées à partir d'éléments du lexique ou à partir d'éléments qui n'apparaissent qu'à l'intérieur d'unités lexicales. Les liens étroits et les transitions entre lexique et grammaire sont également illustrés par l'analyse détaillée d'un changement constructionnel, à savoir l'alternance causative des verbes de mouvement (voir 49.4). Les analyses montrent plus généralement que les changements de sens lexical peuvent être décrits, dans le cadre de la Grammaire



de Construction, comme des changements dans lesquels une nouvelle construction cible est créée à partir d'une construction source (49.2). Une telle conception du changement lexico-grammatical en termes de constructionnalisation permettrait de surcroît peut-être de dépasser des dichotomies comme celle opposant grammaticalisation et lexicalisation ou grammaticalisation et pragmatization (chap. 45). Il faudra évidemment suivre les développements des études sur la constructionnalisation avant d'en tirer des conclusions trop générales. Pour autant, indépendamment de ce cadre théorique particulier, il est vrai que la grammaire se développe par abstraction – ou schématisation – à partir d'éléments du lexique et de leur usage, comme cela est confirmé par plusieurs éléments dans la Partie 9. Ainsi, l'intégration des analyses de l'évolution du lexique dans cette *Grande grammaire historique du français* permet de constater à différents égards comment les études des changements lexicaux et celles des changements grammaticaux peuvent s'informer et s'enrichir mutuellement.

## 51.8 Conclusion

Au terme de ce bilan, infiniment riche et varié, on voit se dessiner des convergences entre les domaines, des ressemblances dans le rythme et les phases des changements, et dans les modes d'évolution de la langue : elles permettront peut-être à terme de discerner des influences, des similitudes, ou d'étayer des hypothèses sur les causes ou les raisons des changements.

Aucune pause dans le surgissement ou l'achèvement des transformations de la langue : à toutes les époques, à tout moment, se révèlent des innovations, ou bien des évolutions parvenues à leur terme, concernant les transformations des sons et des graphies aussi bien que, à l'autre extrémité, les mutations de la structure du discours, ou le réaménagement de ses unités. Cependant, chaque domaine présente une chronologie propre de son évolution.

Un point émerge toutefois : le 17<sup>e</sup> siècle n'apparaît plus comme le terme d'une évolution de la langue française qui aurait conduit ensuite à une quasi stabilité. Et le 19<sup>e</sup> siècle en particulier, loin de l'image presque statique qu'on pouvait en avoir, montre un bon nombre de convergences avec ce moment d'inventions et d'activité qu'est le moyen français : même souci par exemple de développer un équipement pour la grammatisation de la langue, même importance accordée à l'enseignement de et par la langue française. Et s'il fallait mettre en lumière l'aspect cyclique de l'évolution, c'est sans doute entre le riche 13<sup>e</sup> siècle et l'époque classique qu'il conviendrait de rechercher des correspondances. Il faut souhaiter que les apports de la GGHF permettent de déterminer et de décrire avec plus de précision ces cycles de la diachronie, objectif qui constitue l'une des pistes les plus prometteuses pour les travaux à venir.

Yvonne Cazal, Bernard Combettes, Walter De Mulder, Christiane Marchello-Nizia,  
Gabriella Parussa, Sophie Prévost, Tobias Scheer, Philippe Ségéral,  
Gilles Siouffi et Esme Winter-Froemel